

DNCA INVEST

Société d'investissement à capital variable

Siège social: 60, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg B 125.012
(le "Fonds")

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE DNCA INVEST- MIURA

Luxembourg, le 7 juin 2019

Cher Actionnaire,

Le Conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil**») souhaite vous informer de modifications importantes concernant le compartiment DNCA INVEST- MIURA (le « **Compartiment** ») du Fonds.

Les termes utilisés dans le présent avis auront la même signification que ceux définis dans le prospectus du Fonds en vigueur (le « Prospectus »).

Dans le cadre de la revue de la stratégie du Compartiment, le Conseil a décidé d'apporter les modifications suivantes :

- Dénomination

A partir du 15 juillet 2019, la dénomination du Compartiment sera la suivante: "DNCA Invest – Long Short Equity".

- Commission de Surperformance

Le Conseil a décidé de modifier la méthodologie de calcul de la Commission de Surperformance du Compartiment en y ajoutant le principe du *High Water Mark*.

Plus précisément, la Commission de Surperformance est actuellement calculée de la manière suivante :

« Le Gestionnaire est en droit de percevoir une Commission de Surperformance calculée quotidiennement sur la base de la performance du Compartiment par rapport à celle de l'EONIA. Pour le calcul quotidien de la performance du Compartiment, la Valeur Nette d'Inventaire totale avant prélèvement de la Commission de Surperformance est comparée à l'actif net de référence. L'actif net de référence quotidien pour chaque Classe est égal à la Valeur Nette d'Inventaire de la Classe concernée au Jour d'Évaluation précédent, à laquelle sont ajoutés les souscriptions et sont déduits les rachats, multipliée par l'EONIA. En cas de rachats, la Commission de Surperformance correspondante (le cas échéant) sera gelée. La Commission de Surperformance est versée annuellement “

A partir du 15 juillet 2019, la méthode de calcul de la Commission de Surperformance sera modifiée comme suit :

« Le Gestionnaire sera en droit de percevoir une Commission de Surperformance calculée quotidiennement sur la base de la performance positive nette de tous frais du Compartiment par rapport à celle de l'EONIA avec *High Water Mark*.

Le *High Water Mark* correspond à la Valeur Liquidative par Action au dernier Jour d'Evaluation de toute période de performance au cours de laquelle une Commission de Surperformance a été versée ou, à défaut, au prix d'offre initial par Action pour les Actions non encore lancées.

La période de performance correspond à la période courant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. La première période de performance commencera à courir au 1^{er} janvier 2019.

Pour le calcul quotidien de la performance de chaque Action, la valeur liquidative totale avant prélèvement de la Commission de Surperformance est comparée à l'Actif net de référence.

L'Actif net de référence quotidien pour chaque Action est égal à la valeur liquidative de l'Action au Jour d'Evaluation précédent à laquelle sont ajoutées les souscriptions et les rachats ainsi que toute distribution de dividendes multipliés par l'EONIA. En cas de rachats, la Commission de Surperformance correspondante (le cas échéant) sera gelée. La Commission de Surperformance est versée annuellement.

La Commission de Surperformance est versée annuellement uniquement en cas de performance positive constatée à la fin de la période de performance et si la Valeur Liquidative du dernier Jour d'Evaluation de la période de performance concernée n'est pas inférieure à la Valeur Liquidative du premier Jour d'Evaluation de la période de performance.

La Commission de Surperformance sera provisionnée si la Valeur Liquidative de l'Action concernée avant prélèvement de la Commission de Surperformance remplit les conditions suivantes :

- cette valeur liquidative est supérieure à la dernière Valeur Liquidative de la période de performance ;
- cette valeur liquidative est supérieure à l'Actif net de référence ; et
- cette valeur liquidative est supérieure au *High Water Mark*

- Objectif de gestion

L'objectif de gestion du Compartiment est actuellement le suivant :

Le Compartiment vise à générer une performance positive supérieure au taux sans risque représenté par le taux EONIA. Cette performance est recherchée en y associant une volatilité inférieure à celle du marché actions matérialisée par l'indice EUROSTOXX 50.

A partir du 15 juillet 2019, l'objectif de gestion du compartiment sera adapté afin de préciser que le Gestionnaire Financier vise à générer cette performance en l'associant à une volatilité annuelle aux alentours de 10% dans des conditions normales de marché, tel que décrit ci-dessous dans le prospectus :

« *Le Compartiment vise à générer une performance positive supérieure au taux sans risque représenté par le taux EONIA. Cette performance est recherchée en y associant une volatilité inférieure à celle du marché*

actions matérialisée par l'indice EUROSTOXX 50. Le Gestionnaire Financier recherchera à atteindre cet objectif avec une volatilité annuelle moyenne aux alentours de 10% dans des conditions normales de marché ».

- Stratégie d'investissement:

A partir du 15 juillet 2019 la stratégie d'investissement sera modifiée en ajustant le périmètre actuel des catégories d'actifs et de contrats financiers tel que décrit ci-dessous :

- Possibilité de recourir à des positions longues synthétiques (en plus des positions longues physiques),
- Possibilité de recourir à des positions longues via des CFD (« *Contract for difference* »), DPS (« *Dynamic Portfolio Swap* »), options et futures (en plus des actions en direct) ;
- Implémentation d'une stratégie dite de « *Pairs Trade* » comme composante de la stratégie « *market neutral* » du compartiment, ceci afin de tirer parti de toutes les conditions de marché,
- Possibilité de recourir à des dérivés listés ou des dérivés de gré à gré à titre de couverture, d'exposition et/ou de surexposition (tel que des options entre autres) ;
- Ajustement du périmètre géographique dans lequel le Compartiment peut investir afin de tenir compte de l'éventuel retrait du Royaume-Uni de l'Espace Economique Européen.

La stratégie d'investissement est actuellement la suivante :

« La stratégie du Compartiment est de type Long/Short action et sa stratégie d'investissement repose sur l'analyse financière fondamentale. Il investit en actions émises en Europe (EEE plus la Suisse). Le risque global associé aux investissements du Compartiment (positions longues et courtes) ne peut excéder 200% de l'actif net du Compartiment. Dans la mesure où l'exposition nette est limitée à +/- 20% des actifs sous gestion, il dépend peu de la direction des marchés actions et la performance est essentiellement fonction de la capacité du Gestionnaire à prendre les bonnes décisions en matière de positions longues (achat d'une action en vue de tirer parti de son potentiel haussier) et de positions synthétiques courtes (vente d'une action via un CFD ou DPS en vue de tirer parti de son potentiel baissier).

Plus précisément la stratégie Long/Short permet :

- *D'adopter des positions longues (achat d'une action) sur des marchés actions lorsque le Gestionnaire considère les émetteurs sous-évalués,*
- *D'adopter des positions synthétiques courtes (principalement via la vente d'actions dans le cadre de CFD ou de DPS) lorsque le Gestionnaire considère les émetteurs surévalués. Le Compartiment peut également adopter des positions synthétiques courtes via la vente de contrats à terme standardisés sur indices et sur secteurs (directement ou via des DPS).*

Le compartiment peut à tout moment investir en :

- *Actions émises en Europe (EEE plus la Suisse) ou instruments financiers équivalents (tels que des ETF, contrats à terme standardisés, CFD et/ou DPS, etc.) : 0 à 100% de son actif net ;*
- *Actions émises hors de l'EEE plus la Suisse : jusqu'à 5% de son actif net ;*
- *Actions dont la capitalisation boursière totale est inférieure à 150 millions d'Euros : jusqu'à 5% de son actif net ;*
- *Obligations ordinaires de la zone euro, obligations convertibles ou équivalent : 0 à 100% de son actif net ;*
- *Instruments du marché monétaire ou dépôts : 0 à 100% de son actif net ;*

- *Autres instruments financiers : jusqu'à 10% de son actif net.*

Le risqué de change ne dépassera pas 10% de l'actif net du Compartiment.

La proportion des investissements du Compartiment en OPCVM ou FIA ouverts à des investisseurs non professionnels (selon la Directive Européenne 2011/61/UE) et ayant le statut d'autres OPC en vertu de l'article 41(1) de la Loi de 2010, n'excèdera pas 10 de son actif net.

A des fins de couverture et/ou d'exposition aux risques action ou de taux, sans recherche de surexposition, le Compartiment peut également investir sur les marchés réglementés des contrats à terme standards (futures) sur indices européens (intégrés ou non au sein d'un DPS), ainsi qu'en OPCVM (y compris des ETF).

Le Compartiment ne pourra recourir à des options ou à des instruments financiers complexes nécessitant une valorisation via la méthode probabiliste.

Le Compartiment investit également sur les marchés des changes afin de couvrir les investissements réalisés hors de la zone euro ou les au Royaume-Uni, à la Suisse ou à la Scandinavie. »

La stratégie d'investissement du compartiment est modifiée comme suit :

« La stratégie du Compartiment est de type Long/Short action et sa stratégie d'investissement repose sur l'analyse financière fondamentale. Il investit en actions émises en Europe (EEE, Suisse et le Royaume-Uni). Avec une exposition nette comprise entre +/- 20% de l'actif net, le Compartiment est peu dépendant de la direction des marchés actions et la performance dépend essentiellement de la capacité du gérant à prendre les bonnes décisions en matières de positions longues, synthétiques ou physiques (par le biais de CFD, DPS, options, futures, en vue de tirer parti de son potentiel haussier) et de positions synthétiques courtes (vente d'une action via un CFD ou un DPS en vue de tirer parti de son potentiel baissier).

La gestion du Compartiment est basée sur une stratégie market neutral par le biais de « Pair Trades », où « Pair Trade » (i) se réfère à la combinaison d'une position longue et d'une position courte de deux différentes actions ayant une corrélation positive ayant pour objectif de bénéficier d'une tendance de marché positive ou négative, au sein d'un même secteur ou non, et (ii) visant à exposer le Compartiment à a performance relative entre la position courte et la position longue au sein de chaque sélection de paires.

Plus précisément, la stratégie Long/Short permet :

- *De prendre des positions longues, physiques ou synthétiques (achat d'action ou via des CFD, DPS, options, futures) sur le marché actions lorsque le Gestionnaire estime que l'émetteur est sous-évalué,*
- *De prendre des positions courtes synthétiques (principalement par le biais de la vente de CFD, DPS, options), lorsque le Gestionnaire estime l'émetteur surévalué. Le compartiment peut également prendre des positions courtes synthétiques par la vente de futures sur indice ou futures sur secteur (directement ou via des DPS).*
-

Le compartiment peut à tout moment investir en :

- *Actions émises en Europe (EEE, Suisse, Royaume-Uni) ou instruments financiers équivalents (tels que des ETF, contrats à terme standardisés, CFD et/ou DPS, etc.) : 0 à 100% de son actif net ;*
- *Actions émises hors de l'EEE, Suisse et le Royaume-Uni : jusqu'à 10% de son actif net ;*
- *Actions dont la capitalisation boursière totale est inférieure à 150 millions d'Euros : jusqu'à 5% de son actif net ;*

- Obligations ordinaires de la zone euro, obligations convertibles ou équivalent : 0 à 100% de son actif net ;
- Instruments du marché monétaire ou dépôts : 0 à 100% de son actif net ;
- Autres instruments financiers : jusqu'à 10% de son actif net.

Le risqué de change ne dépassera pas 10% de l'actif net du Compartiment.

La proportion des investissements du Compartiment en OPCVM ou FIA ouverts à des investisseurs non professionnels (selon la Directive Européenne 2011/61/UE) et ayant le statut d'autres OPC en vertu de l'article 41(1) de la Loi de 2010, n'excèdera pas 10 de son actif net.

A des fins de couverture ou d'exposition aux risques action ou de taux, sans recherche de surexposition, le Compartiment peut également investir sur les marchés réglementés des contrats à terme standards (futures) sur indices européens (intégrés ou non au sein d'un DPS), ainsi qu'en OPCVM (y compris des ETF).

Le Compartiment peut recourir à des dérivés listés ou des dérivés OTC (autres que des CFD et DPS), incluant mais non limitativement, des futures, des options listées sur action ou indice, ainsi que des options non complexes à titre de couverture et/ou d'exposition du risque action.

Le Compartiment investit également sur les marchés des changes afin de couvrir les investissements réalisés hors de la zone euro ou les au Royaume-Uni, à la Suisse ou à la Scandinavie. »

- Méthodologie de gestion des risques :

Actuellement, le risque global du Compartiment est calculé selon l'approche par l'engagement.

A partir du 15 juillet 2019, le risque global du compartiment sera calculé selon l'approche de la *Value-at-risk* absolue telle que décrite dans le prospectus :

« Dans le cadre de la politique de gestion des risques, l'exposition globale du Compartiment sera suivie et mesurée selon l'approche de la méthode de la Value-at-Risk (VaR) absolue. En matière de gestion mathématique et financière du risque, la Value-at-Risk est une mesure essentiellement utilisée pour mesurer le risque de perte sur un portefeuille d'actifs financiers.

La VaR est calculée avec un seuil de confiance de 99% et sur une période de 20 jours.

La VaR du Compartiment est limitée à une VaR absolue calculée sur la base de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment et ne dépasse pas une limite de VaR maximale déterminée par la Société de Gestion, tout en tenant compte de la politique d'investissement et du profil de risque du Compartiment. La limite maximale est fixée à 20%.

- Effet de levier :

Actuellement, l'effet de levier du Compartiment résultant du recours à des instruments financiers dérivés ne doit pas dépasser 200% de l'actif net du Compartiment.

A partir du 15 juillet 2019, l'effet de levier maximum du Compartiment sera augmenté jusqu'à 250% avec un effet de levier moyen attendu compris entre 150 et 180%, ainsi décrit dans le prospectus :

« Le Compartiment peut recourir à des produits dérivés pour générer une surexposition et ainsi expose le Compartiment au-delà de son actif net. En fonction de la direction des transactions initiées par le Gestionnaire, l'évolution à la hausse ou à la baisse des actifs sous-jacents des dérivés en portefeuille peut amplifier l'exposition aux risques et impliquer une plus grande augmentation ou diminution de l'actif net du Compartiment.

L'effet de levier attendu ne devrait pas excéder 250% de l'actif net du Compartiment et le niveau d'effet de levier moyen attendu sera compris entre 150 et 180% dans des circonstances de marché normales, bien qu'il soit possible que l'effet de levier effectif puisse éventuellement dépasser ce niveau attendu. L'effet de levier est défini par la somme des notionnels des produits dérivés utilisés qui ne peuvent être compensés, conformément aux lois et à la réglementation applicable ».

Si vous êtes opposé au changement décrit ci-dessous, il vous est rappelé que vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos actions du Compartiment conformément aux conditions générales énoncées dans le prospectus du Fonds jusqu'au 12 juillet 2019 à 12 heures (heure de Luxembourg). Les modifications envisagées entreront en vigueur le 15 juillet 2019.

La modification exposée dans le présent avis figurera dans la prochaine mise à jour du Prospectus et des DICI relatifs au Compartiment qui peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande, auprès du siège social du Fonds, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Nos équipes demeurent à votre entière disposition pour toute information complémentaire sur la modification du Compartiment.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous prions d'agréer, Cher Actionnaire, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le conseil d'administration
de **DNCA INVEST**